

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1439

4 juin 2014

SOMMAIRE

Bamse S.à r.l.	69026	McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	69029
Barwa Bauinvest S.à r.l.	69026	Melicha S.à r.l.	69030
BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l. ...	69026	Mercatec S.à r.l.	69028
Fuchs & Insurances S.A.	69063	Mila Real Estate S.A.	69029
GK&Partners	69026	MLCJFS S.A.	69030
Grenge Botzert Servises S.à r.l.	69026	Mogador S.A.	69029
HR Communication S.A.	69065	Moly-Cop Group	69030
I.12 New Economat	69067	MS Design S.A.	69030
Iso Développement S.A.	69036	Multi City S.à r.l.	69029
JEB Consulting & Investment S.A.	69066	New Affinity Lux S.A.	69032
Kleopatra Holdings GP S.A.	69072	New Energy XXI	69031
LB2F S.A., SPF	69068	NGH Licence Europe S.A.	69031
Logicor Europe Holdings S.à r.l.	69033	NGH Licence Worldwide S.A.	69031
Lunar Grimsby S.à r.l.	69027	Niklos Ecks S.à r.l.	69051
Lunar Retail S.à r.l.	69027	Octavo Investment Corporation S.A.	69039
Lunar Stockton S.à r.l.	69027	Ocwen Luxembourg S.à r.l.	69031
Lunar Stretford S.à r.l.	69027	Ogura S.A.	69032
LuxPET AG	69027	OHL Finance S.à r.l.	69032
Lux Spirits Company S.à r.l.	69069	Omapiep S.à r.l.	69031
Marc Lefèbvre, S.à r.l.	69030	Oven LuxCo S.à r.l.	69054
Matrix EPH 2 S.à r.l.	69028	Pradera Management S.à r.l.	69032
Matrix EPH S. à r.l.	69030	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l.	69032
Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l.	69029	QS Real Estate Select European Opportunities GP	69057
Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	69028	R.C.V. Luxembourg	69072
McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	69028	RiskInvest Holding S.A.	69072

Barwa Bauinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 139.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barwa Bauinvest S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014047751/11.

(140053994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Février 2014.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2014047757/13.

(140054113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Bamse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 164.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2014047766/11.

(140054552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

GK&Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 77.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047928/9.

(140054830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Grenge Botzert Servises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4754 Pétange, 10, rue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 172.377.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014047932/10.

(140054529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.790.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047991/10.

(140054414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Stockton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.287.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047992/10.

(140054430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Stretford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.259.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047994/10.

(140054466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lunar Grimsby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.040.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047989/10.

(140054371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

LuxPET AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 24, rue Héierchen.
R.C.S. Luxembourg B 64.022.

La société a été constituée (en tant que société en commandité) suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 1998
publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 487 du 2 juillet 1998, modifié une dernière fois suivant
acte reçu par notaire instrumentant en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et
Associations n° 372 du 20 février 2006

Les comptes au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxPet AG

Référence de publication: 2014047997/14.

(140054808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.530.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048020/14.

(140054718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

Les comptes consolidés de la société McGraw-Hill Companies, Inc au 31 Décembre 2011, reprenant les comptes annuels de McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement «McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048025/11.

(140054098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Mercatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 170.598.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mars 2014 que:

L'assemblée décide de nommer comme gérant supplémentaire Madame Muriel Durand, née le 12 novembre 1965 à Longwy, demeurant à 9, rue de l'Abbé Dorion B-6760 Ruelle, pour une durée indéterminée. La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014048028/13.

(140054449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Acceptation de la démission de Anthony Smedley en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Stephen Coe en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

3. Nomination de Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976, à Waterford, Irlande, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048023/16.

(140054345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048021/14.

(140054719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Les comptes consolidés de la société McGraw-Hill Companies, Inc au 31 Décembre 2011, reprenant les comptes annuels de McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement «McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048027/11.

(140054096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048042/9.

(140054387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048046/10.

(140054476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Multi City S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.069.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048051/10.

(140054164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 952.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.647.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Nomination de Russell Proffitt-Perchard, né le 16 janvier 1978, à Jersey, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité de gérant de La Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048019/14.

(140054717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Marc Lefèbvre, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.599.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048018/9.

(140054942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

MLCJFS S.A., Société Anonyme,

(anc. Melicha S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.168.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048045/9.

(140054900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Monsieur Jaime Eugenio SEPÚLVEDA JIMÉNEZ a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} avril 2014.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour MOLY-COP GROUP

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014048047/11.

(140054485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

MS Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 149.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014048050/11.

(140054268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

New Energy XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 87.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048067/10.

(140054181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

NGH Licence Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 169.811.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048070/10.

(140054316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

NGH Licence Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.830.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048071/10.

(140054315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Ocwen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014048075/13.

(140054038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Omapiep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 183.475.

Les statuts coordonnés au 12 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014048076/11.

(140054385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

New Affinity Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.986.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

- VAZQUEZ Nathalie Administrateur B de la société n'a plus son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte mais au 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg.

- TOUSSAINT Philippe Administrateur de catégorie A et Président du conseil d'administration n'a plus son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte mais au 10A rue Henri Schnadt (bureau 7A) à L-2530 Luxembourg.

Référence de publication: 2014048066/13.

(140054472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Ogura S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.016.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048082/10.

(140054445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048083/9.

(140054699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société, décidées par voie de résolutions en date du 31 mars 2014:

1. Acceptation de la démission de Mark Richardson en tant que gérant de La Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014048092/12.

(140054049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.110.

Rectificatif du dépôt No L130188773 du 06/11/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048102/10.

(140054929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Logicor Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.450,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.675.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg (the "RCS") under number B 164.012 (the "Sole Shareholder"),

represented by Vianney De Bagneaux, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 16 January 2014 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Logicor Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 177.675 (the "Company"), incorporated on 28 May 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 55,450.-) by the issue of one thousand seven hundred eighteen (1,718) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares"); subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in (i) five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in LogiCor Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 170.062 ("LogiCor Topco"), (ii) five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Poland Industrial S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the RCS under number B 168.702 ("Poland Industrial") and (iii) in seven hundred and fifty shares (750) held by the Sole Shareholder in UK Logistics Topco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the RCS under number B 166.408 ("UK Logistics Topco I"), (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 20 December 2013 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of an amount of (i) forty-two thousand nine hundred fifty Euro (EUR 42,950.-) to the share capital of the Company and of (ii) three million eight hundred twenty-one thousand six hundred eighty-eight Euro and fourteen cents (EUR 3,821,688.14) to the share premium account of the Company.

B. Amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 55,450.-) represented by two thousand two hundred eighteen (2,218) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand and five hundred (EUR 12,500.-) to fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 55,450.-) by the issue of one thousand seven hundred eighteen (1,718) New Shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Thereupon, the one thousand seven hundred eighteen (1,718) New Shares have been subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by way of the Contribution in Kind by the Sole Shareholder to the Company as set forth in the Agenda. The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at three million eight hundred sixty-four thousand six hundred thirty-eight Euro and fourteen cents (EUR 3,864,638.14) after having examined the valuation report of the Sole Manager of the Company dated 15 January 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to three million eight hundred sixty-four thousand six hundred thirty-eight Euro and fourteen cents (EUR 3,864,638.14) being at least equal to the total subscription price of the one thousand seven hundred eighteen (1,718) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of three million eight hundred twenty-one thousand six hundred eighty-eight Euro and fourteen cents (EUR 3,821,688.14)."

Evidence of the Contribution in Kind's existence and evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind have been shown to the notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount of (i) forty-two thousand nine hundred fifty Euro (EUR 42,950.-) to the share capital of the Company and (ii) an amount of three million eight hundred twenty-one thousand six hundred eighty-eight Euro (EUR 3,821,688.14) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifty-five thousand four hundred fifty Euro (EUR 55,450.-) represented by two thousand two hundred eighteen (2,218) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Januar.

Vor uns, dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 60 S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500), und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (der „RCS“) unter der Nummer B 164.012, (der „Alleiniger Gesellschafter“),

hier vertreten durch Vianney De Bagneaux, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 16. Januar 2014, welche dieser Urkunde beigefügt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Logikor Europe Holdings S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500) und eingetragen beim RCS unter der Nummer B 177.675 (die „Gesellschaft“), gegründet am 28. May 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft ist noch nie abgeändert worden.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter besitzt alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

A. Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500) auf fünfundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR55.450) durch die Ausgabe von tausendsiebenhun-

dertachtzehn (1.718) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR25.-) (die „Neuen Gesellschaftsanteile“); Zeichnung von und Bezahlung von solchen Neuen Gesellschaftsanteilen durch eine Sacheinlage bestehend aus (i) fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der LogiCor Topco S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500) und eingetragen beim RCS unter der Nummer B 170.062 („LogiCor Topco“), (ii) fünfhundert (500) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an Poland Industrial S.à r.l., einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500) und eingetragen beim RCS unter der Nummer B 168.702 („Poland Industrial“) und (iii) siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an UK Logistics Topco I S.à r.l., einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP15.000) und eingetragen beim RCS unter der Nummer B 166.408 („UK Logistics Topco I“), (die „Sacheinlage“); Anerkennung des Berichts des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 20. Dezember 2013 über die Bewertung der Sacheinlage (der „Bewertungsbericht“); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe der Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von einem Betrag von (i) zweiundvierzigtausendneuhundertfünfzig Euro (EUR42.950) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von (ii) drei Millionen achthunderteinundzwanzig tausend sechshundertachtundachtzig Euro und vierzehn Cent (EUR 3.821.688,14) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft.

B. Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„ **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR55.450), eingeteilt in zweitausendzweihundertachtzehn (2.218) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR25.-).“

Danach wurden die folgenden Beschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR12.500) auf fünfundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR55.450) durch die Ausgabe von tausendsiebenhundertachtzehn (1.718) Neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR25.-) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter die tausendsiebenhundertachtzehn (1.718) Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage an die Gesellschaft bezahlt, wie in der Tagesordnung dargelegt. Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, die Bewertung der Sacheinlage auf drei Millionen achthundertvierundsechzig tausend sechshundertachtunddreißig Euro und vierzehn Cent (EUR3.864.638,14) zu anerkennen, nachdem er den Bewertungsbericht des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 geprüft hat, welcher vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen wird, um eingetragen zu werden, und dessen Schlusssatz lautet wie folgt:

„Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf drei Millionen achthundertvierundsechzig tausend sechshundertachtunddreißig Euro und vierzehn Cents (EUR3.864.638,14) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis von den tausendsiebenhundertachtzehn (1.718) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von drei Millionen achthunderteinundzwanzig tausend sechshundertachtundachtzig Euro und vierzehn Cents (EUR3.821.688,14).“

Die Beweise von der Existenz der Sacheinlage und von der Übertragung der Sacheinlage an die Gesellschaft wurden dem Notar vorgelegt.

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, einen Betrag von (i) zweiundvierzigtausendneuhundertfünfzig Euro (EUR42.950) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und (ii) einen Betrag von drei Millionen achthunderteinundzwanzig tausend sechshundertachtundachtzig Euro und vierzehn Cents (EUR3.821.688,14) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Zweiter Beschluss

Aufgrund des vorstehenden Beschlusses hat der Alleinige Gesellschafter beschlossen, den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundfünfzigtausendvierhundertfünfzig Euro (EUR55.450), eingeteilt in zweitausendzweihundertachtzehn (2.218) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR25.-).“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 3,500.- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: V. DE BAGNEAUX und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2768. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. April 2014.

Référence de publication: 2014047979/184.

(140054696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Iso Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collard.

R.C.S. Luxembourg B 185.736.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Kemal ZUREL, Chef d'entreprise, né le 6 mars 1986 à Saint-Avold, (France), demeurant à F-57270 Uckange, 61, rue de Hayange, (France).

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présents.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ISO DEVELOPPEMENT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par simple décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestions courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tous travaux d'isolation, de plâtrerie, de crépis, de maçonnerie, de peinture, de pavage et dallage ainsi que d'achat et vente de produits finis ou semi finis, neufs ou usagers.

Elle aura également pour objet toutes opérations financières, notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation de tous titres ou autres instruments financiers, ainsi qu'à l'achat et à la vente de devises.

En général, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle réalisera également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires nominatifs, tenu au siège de la société, contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vue de l'article 11.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivisible, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 Août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaire:	Actions:
Monsieur Kemal ZUREL, prénommé	310 (trois cent dix)
Total	310 (trois cent dix)

Les actions ont été libérées à la hauteur d'environ de 25,80 % par des versements en espèces soit un montant de huit mille euros (8.000,-EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un membre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur unique pour une durée de six (6) ans:
 - a) Monsieur Kemal ZUREL, Chef d'entreprise, né le 6 mars 1986 à Saint-Avoid, (France), demeurant à F-57270 Uckange, 61, rue de Hayange, (France);
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:
 - La société «FID-EUROPE INTERNATIONAL S.A.» avec siège social au 2A, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.543.
- 4.- Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5.- Le siège social est établi à L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collard.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Kemal ZUREL, préqualifiée, pour la même durée qu'indiquée au point 4).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Zurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2014. LAC/2014/13242. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047962/172.

(140054563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Octavo Investment Corporation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.750.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth of February,
before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,
Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting Octavo, a charitable foundation incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Kabelweg 37-4, 1014 BA Amsterdam, the Netherlands and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34381971,

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy dated the 21st of February 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"

or "Articles") of which shall be read as follows:

Chapitre I. Form and denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)) (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitization, as amended from time to time (the "Securitisation Act 2004") under the name "OCTAVO INVESTMENT CORPORATION S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the Securitisation Act 2004 and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915").

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

4.2 The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

4.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

4.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

4.5 The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

4.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.7 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31.000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Chapitre II. Compartments

Art. 6. Compartments.

6.1. The Board of Directors is entitled to create one or more compartments each corresponding to a separate part of the Company's estate.

6.2. The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate or have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

6.3. Subject to clause 6.6, below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment.

6.4. Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, the remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the Company.

6.5. The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

6.6. Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

6.7. The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

Art. 7. Limited recourse, subordination and non petition.

7.1. The rights of shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholders may (1) petition for bankruptcy of the Company or, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, unless so required by law.

7.2. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor ("Investor") in, and any Creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Chapitre III. Shares - Redemptions

Art. 8. Shares.

8.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen

by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

8.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

Chapitre IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.

9.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 20th of the month of May in every year at (2 p.m.). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- the shareholders attending the meeting can be identified;
- all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

10.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote.

10.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

10.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

10.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

10.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapitre V. Administration - Supervision

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company.

11.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

11.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

12.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

12.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

12.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

12.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Powers of the Board.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

13.2 All powers not expressly reserved by the Securitisation Act 2004 and the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be Shareholders, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, subdelegate their powers.

Art. 15. Binding signatures.

15.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of two Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Independent auditor.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditor(s) ("réviseurs d'entreprise(s)"). The external auditor(s) shall be appointed by the Board of Directors in accordance with the Securitisation Act 2004.

16.2 The Board of Directors will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 17. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

17.1 In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 18. Subordination.

18.1 Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

18.2 The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Chapitre VI. Accounting year**Art. 19. Accounting year.**

19.1 The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapitre VII. Allocation of profits**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

20.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapitre VIII. Liquidation**Art. 21. Dissolution and Liquidation.**

21.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapitre IX. Amendments of the articles of incorporation**Art. 22. Amendments.**

22.1 These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapitre X. Applicable law**Art. 23. Applicable law.**

23.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Securitization Act 2004, the 1915 Law and any other applicable Luxembourg law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st December 2014.

The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe to the whole capital as follows:

Party	No. of Shares	Class of Shares	Value
Stichting Octavo	310	N/A	100,- EUR
Total	310		

The parties appearing declare to have them all fully paid up in cash of an amount of thirty one thousand Euros (EUR 31.000,-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law of 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law of 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at Euros 1,500.

First resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, have immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholders have passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at 3.

2) The following persons are appointed as Directors:

- Mr Erik van Os, professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Georges Emmanuel Rosmade, professionally residing in 30 bld Royal L 2449 Luxembourg;

- Ms Florance Rao, professionally residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3) The independent auditor for the Company shall be Ernst & Young SA of 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the year 2017.

4) The terms of office of the members of the Board of Directors and of the independent auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5) The address of the registered office of the Company is at, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze (2014), le vingt-six février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Stichting Octavo, une société constituée selon les lois Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Kabelweg 37-4, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 34381971,

représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, résidant professionnellement au 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme («S.A.») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme (S.A.), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée de temps à autres (ci-après, la «Loi sur la Titrisation de 2004») sous le nom "OCTAVO INVESTMENT CORPORATION S.A." (la "Société").

1.2 La Société sera régie par les présent Statuts et les lois luxembourgeoises notamment la Loi sur la Titrisation de 2004 et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres («Loi de 1915»).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique ("Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

4.2 La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

4.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

4.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

4.5 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

4.6 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.7 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Chapitre II. Compartiments

Art. 6. Compartiments.

6.1 Le Conseil est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une part distincte du patrimoine de la Société.

6.2 Les droits des détenteurs de titres émis relativement à un compartiment et les droits des créanciers rattachés à un compartiment ou nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment

6.3 Sous réserve de la clause 6.6, ci-dessous, les actifs de chaque compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire aux droits des investisseurs dans ce compartiment, et des droits des créanciers dont les créances sont nées de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation de ce compartiment.

6.4 Nonobstant ce qui précède, si, suivant le rachat ou le remboursement en entier des instruments financiers ou valeurs mobilières émis en relation avec un compartiment et la satisfaction en entier et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les créanciers dont les créances sont nées en relation avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment, il reste des actifs dans un tel compartiment, le Conseil d'Administration peut allouer ces actifs à un autre compartiment ou au patrimoine général de la Société.

6.5 Le Conseil d'Administration (ou son mandataire) doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les actifs affectés à chaque compartiment, de tels comptes étant une preuve concluante des actifs se rattachant à chacun des compartiments en absence d'erreur manifeste.

6.6 Les créances non liées à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation d'un compartiment précis peuvent être imputées au patrimoine général de la Société ou être réparties par le Conseil d'Administration entre les compartiments de la Société au pro rata des actifs desdits compartiments ou selon toute autre règle de répartition considérée plus opportune par le Conseil d'Administration.

6.7 La liquidation d'un compartiment peut être décidée par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Recours limite - Subordination et Non recours.

7.1 Les droits des actionnaires sont limités aux actifs de la Société après paiement de tous les autres créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Toute créance d'actionnaire(s) envers la Société est subordonnée aux créances de créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres titres. Aucun actionnaire ne pourra (1) réclamer la liquidation de la Société, ou requérir tout autre procédure à l'encontre de la Société ou (2) saisir les actifs de la Société, en dehors de cas prévus par la loi.

7.2 Conformément à l'Article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur ("Investisseur") et tout Créancier de la Société et toute personne qui a contracté avec la Société accepte de ne pas (i) demander la mise en liquidation de la Société ou requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir tout avoir de la Société.

Chapitre III. Actions

Art. 8. Actions.

8.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

8.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les co-propriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

8.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

9.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une

référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le vingt (20) mai à (14h). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel

- les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

10.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix.

10.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En case de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

10.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

10.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

10.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre V. Administration de la société et surveillance

Art. 11. Administration de la Société.

11.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

11.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

11.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Assemblée Générale.

12.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs ou par deux personnes déléguées à cet effet par les administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs ont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

12.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura la voix prépondérante.

12.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

12.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

13.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi sur la Titrisation et la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Directeurs ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Réviseur indépendant.

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

16.2 Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 17. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société.

17.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 18. Subordination.

18.1 Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

18.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Chapitre VI. Année sociale

Art. 19. Exercice social.

19.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chapitre VII. Affectation des bénéfices

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

20.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

20.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VIII. Dissolution et liquidation

Art. 21. Dissolution et Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre IX. Modification des statuts

Art. 22. Modifications statutaires.

22.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre X. Droit applicable

Art. 23. Droit applicable.

23.1 Toutes les matières, non régies par les présents statuts, seront déterminées par les dispositions de la Loi de 2004, la Loi de 1915 et tout autre droit applicable au Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015

Souscription et libération

Partie	No. d'actions	Classe d'actions	Valeur
Stichting Octavo	310	N/A	100,- EUR
Total	310		

Et d'avoir entièrement libérées toutes les actions en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été certifié par le notaire instrumentaire.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1500.

Première résolution des associés

L'Actionnaire Unique, pré-qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1) Le nombre de directeurs est fixé à trois (3)

2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- M Erik van Os, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M Georges Emmanuel Rosmade, résidant professionnellement au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M Florance Rao, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

3) le réviseur d'entreprises indépendant de la Société est Ernst & Young S.A. avec siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels au 2017.

4) le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5) le siège social de la société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2014. Relation: LAC/2014/10294. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048080/646.

(140054748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Niklos Ecks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9292 Diekirch, 2, rue Nicolas Wathlet.

R.C.S. Luxembourg B 185.735.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Edgar MEDER, gérant, né à Ettelbruck, le 2 mars 1961, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un service traiteur ainsi que la petite restauration avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Niklos Eck S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Diekirch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Edgar MEDER, pré-qualifié,	
- cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Edgar MEDER, gérant, né à Ettelbruck, le 2 mars 1961, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9292 Diekirch, 2, Rue Nicolas Wathlet.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. MEDER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2014. Relation: DIE/2014/3703. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048060/152.

(140054530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159 073; and

(2) Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro and twenty-two cent (EUR 12,500.22) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143 926.

The parties listed under items (1) and (2) shall hereafter be referred to as the "Shareholders".

Each of the Shareholders is hereby represented by Me Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on March 12, 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders own together all of the shares in Oven LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of three million thirty thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,030,491.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143 942 (the "Company"), following a deed enacted on 23 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 202 of 29 January 2009. The articles of incorporation were last amended following a deed enacted on 24 September 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2442 of 12 November 2010.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of three million thirty thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,030,491.90) to three million thirty thousand four hundred and ninety-one euro and ninety-one cent (EUR 3,030,491.91);

2. To issue fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To accept subscription for fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company, with payment of a share premium in a total amount of eight hundred sixty thousand (EUR 860,000.-) by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. and to accept full payment by a contribution in kind for this new share;

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the capital increase; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000.-) so as to raise it from its present amount of three million thirty thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,030,491.90) to three million one hundred seventy thousand four hundred and ninety-one euro and ninety cent (EUR 3,170,491.90).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing preferred shares.

Subscription - Payment

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., represented as stated above, declared to subscribe for fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in a total amount of thirteen million eight hundred sixty thousand euro (EUR 13,860,000). and to fully pay for fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company by a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of ownership of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

"We have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the fourteen million (14,000,000) class B preferred shares in the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, to be issued with a total share premium of thirteen million eight hundred sixty thousand euro (EUR 13,860,000)."

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new class A ordinary share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at three million one hundred seventy thousand four hundred ninety one euro ninety cent (EUR 3,170,491.90) represented by three hundred one million two hundred fifty thousand (301,250,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and fifteen million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (15,799,190) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand euro (EUR 5,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Triton Luxembourg GP Oven S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 073; et

(2) Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros et vingt-deux centimes (EUR 12.500,22) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 926 ("Triton Masterluxco 3").

Les parties figurant sous les numéros (1) et (2) sont les «Associés» et chacun un «Associé».

Chaque Associé est représentée aux fins des présentes par Maître Paul Lanois, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing donnée le 12 mars 2014.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans Oven LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois millions trente mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.030.491,90), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.942 (la «Société»), constituée par acte notarié du 23 décembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009 sous le numéro 202. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 novembre 2010 sous le numéro 2442.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille euro (EUR 140.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trente mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.030.491,90) à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90);

2. Émission de quatorze millions nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions huit cent soixante mille euro (EUR 860.000,-) par Triton Masterluxco 3 S.à r.l., à libérer intégralement par un apport en nature;

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital; et

5. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante mille euros (EUR 140.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trente mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.030.491,90) à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre quatorze millions (14.000.000) de nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., représentée tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à quatorze millions (14.000.000) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ensemble avec le

paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize millions huit cent soixante mille euro (EUR 13.860.000,-), à libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000,-) (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux nouvelles quatorze millions (14.000.000) parts sociales préférentielles de catégorie B dans la Société, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant de treize millions huit cent soixante mille euro (EUR 13.860.000,-).»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie B conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société s'élève à trois millions cent soixante-dix mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 3.170.491,90) représenté par trois cent un million deux cent cinquante mille (301.250.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A») et quinze millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix (15.799.190) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lanois, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2014. REM/2014/618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014048078/184.

(140054531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

QS RESEOP GP, QS Real Estate Select European Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.715.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of February.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

QUILVEST & PARTNERS, a société anonyme established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156529,

represented by Victor Charpiat, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 February 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) to be called "QS Real Estate Select European Opportunities GP" (in abridged form "QS RESEOP GP") which is hereby established as follows:

Art. 1. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "QS Real Estate Select European Opportunities GP" (in abridged form "QS RESEOP GP") (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be, in its capacity as general partner of QS Real Estate Select European Opportunities SLP, a Luxembourg special limited partnership, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. If and to the extent permitted by law, the manager or as the case may be the board of managers may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of all members.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 calendar days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg law in relation to collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the first Monday of the month of June at 3.30 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Quilvest & Partners	12,500	EUR 12,500
Total:	12,500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder of the Company

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Michel Abouchalache, born in Beirut (Lebanon) on 31 October 1964, Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, with professional address at 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;
 - Jean-Benoît Lachaise, born on 16 April 1965 in Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Johann Dumas, born on 21 November 1979 in Annecy (France), Chief Financial Officer, Quilvest Private Equity, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Eric Triestini, born on 3 February 1973 in Longeville-les-Metz (France), manager, with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2014.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Quilvest & Partners, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social situé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156529, représentée par Victor Charpiat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 février 2014.

La partie comparante a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de «QS Real Estate Select European Opportunities GP» (en abrégé «QS RESEOP GP») qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «QS Real Estate Select European Opportunities GP» (en abrégé «QS RESEOP GP») (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet social de la Société est de fournir des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité ou à l'administration, selon les cas, en qualité d'associé commandité de QS Real Estate Select European Opportunities SLP, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, et de réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Dans la mesure où la loi le permet, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut (peuvent) décider de transférer en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple de l'assemblée générale des associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque membre a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens étant équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins 8 jours calendaires avant la date effective des résolutions sauf en cas

d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi luxembourgeoise concernant les décisions collectives (sous réserve que les exigences de majorité soient remplies, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année au siège social de la Société le premier lundi du mois de juin à 15:30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en euro.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de part sociales souscrites	Paiement
Quilvest & Partners	12.500	EUR 12.500
Total:	12.500	EUR 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Michel Abouchalache, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth (Liban), Group General Manager and Chief Executive Officer, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 243 boulevard Saint Germain, Paris, France;

- Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), Secretary General and Group Controller, Quilvest S.A., avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Johann Dumas, né le 21 Novembre 1979 à Annecy (France), Chief Financial Officer, Quilvest Private Equity, avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Eric Triestini, né le 3 février 1973 à Longeville-les-Metz (France), employé privé, avec adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite partie comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: V. CHARPIAT et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10486. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048134/297.

(140054169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Fuchs & Insurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.450.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme «Fuchs & Insurances S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152.450, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 mars 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1070 du 21 mai 2010 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue de bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue de bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Kirsch, employé privé, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour porter son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par la création et émission de cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);

2. Souscription et libération des actions ainsi créées;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 et introduction d'un capital autorisé avec possibilité de suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves à concurrence de dix-neuf mille euros (EUR 19.000,-) pour porter son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Souscription et libération:

Toutes les cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles sont attribuées comme suit:

- Fuchs & Associés Finance S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 47, Boulevard du Prince Henri,

et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.842,

ici représentée par Monsieur Jean-Claude Kirsch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 mars 2014:

Cent trente-trois actions 133

- Monsieur Léopold Wilmotte, courtier en assurances, né le 19 août 1957 à Chênée (Belgique),

résidant à L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl,

ici représenté par Monsieur Jean-Claude Kirsch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 mars 2014:

Cinquante-sept actions 57

TOTAL: cent quatre-vingt-dix actions 190

et intégralement libérées par incorporation de réserves à due concurrence.

L'existence des fonds ayant servi à l'augmentation de capital ci-dessus a été démontrée au notaire soussigné par un bilan au 31 décembre 2013.

Ledit bilan restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Une attestation délivrée par deux administrateurs de la Société, certifiant que les réserves sont toujours disponibles à la date du présent acte, y restera annexée pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société et l'assemblée général décide en outre d'y introduire un capital autorisé, sans cependant donner la possibilité au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires. Par conséquent, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 La société a un capital social émis de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Capital autorisé:

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) avec émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du jour de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente assemblée générale extraordinaire de la Société du 17 mars 2014 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

5.2 Le capital émis de la société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents statuts.

5.3 La société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.4 La société peut émettre des fractions d'actions.

5.5 Toute prime d'émission (le cas échéant) sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, J.-C. KIRSCH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2014. LAC / 2014 / 12489. Reçu soixante quinze euros. 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014047897/112.

(140054502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

HR Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 184.286.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée "HR COMMUNICATION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, en voie d'inscription au R.C.S. Luxembourg et de publication au Mémorial C, constituée par acte du notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, le 4 février 2014.

L'assemblée est présidée par M. Paul PECKELS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Marilyn KRECKE, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société vers Soleuvre et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Soleuvre, 125A, rue d'Esch, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Sanem.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires:

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.000.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Peckels, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/13975. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047945/56.

(140054535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

JEB Consulting & Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 103.830.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Joël BLOCH, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1972 à Strasbourg (France), demeurant à F-75002 Paris (France), 12, rue Saint Sauveur,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «JEB CONSULTING & INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg numéro B 103.830, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 15 janvier 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune.

III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

IV.- Que l'activité de la société «JEB CONSULTING & INVESTMENT S.A.» ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013, pour des raisons comptables et fiscales, et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joël BLOCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2014. Relation GRE/2014/1236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014047965/43.

(140054198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

I.12 New Economat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 73.705.

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, (anciennement: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons), inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697, ici représentée par Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la dite société avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, et

2° la société anonyme AVENSIS, ayant son siège social à L-1134 Luxembourg, 12, Rue Charles Arendt, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 71.086, ici représentée par Monsieur Yves Rommelfanger, demeurant professionnellement à L-1134 Luxembourg, 12, Rue Charles Arendt, agissant en sa qualité d'administrateur, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant qu'ils sont devenus, de la façon décrite ci-après, les seuls associés de la société à responsabilité limitée I.12 New Economat (la «Société»), ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.705, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 244 du 31 mars 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 17 novembre 2009, publiée au Mémorial C, en date du 5 janvier 2010, numéro 14, page 671.

Constat de cession de parts

Suivant la cession de parts sous seing privé signée en date du 18 mars 2014, la société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, prénommée sous 1° et représentée comme dit ci-avant, a cédé cinquante (50) parts sociales de la Société, représentant 50 % des parts sociales de la Société, à la société anonyme AVENSIS, prénommée sous 2° et représentée comme dit ci-avant, au prix fixé entre les parties hors la comptabilité du notaire.

Monsieur Guy ROLLINGER, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société, accepte la prédite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Ensuite, les comparants, seuls associés de la Société, ont pris en cette qualité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, les comparants déclarent que les cent (100) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, prénommée sous 1°, cinquante parts sociales	50
- AVENSIS, prénommée sous 2°, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer l'alinéa 2 de l'article 6 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Guy ROLLINGER en sa qualité de gérant unique de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée deux nouveaux gérants à savoir:

- Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, et

- Monsieur Yves ROMMELFANGER, né le 18 janvier 1962 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-1134 Luxembourg, 12, Rue Charles Arendt,

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Yves Rommelfanger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 mars 2014. LAC / 2014 / 13275. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014047947/71.

(140054103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 150.592.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "LB2F S.A., SPF", établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER de Sanem, en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 308 du 11 février 2010, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B150.592,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GIRARDEAUX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 13201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048001/51.

(140054266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lux Spirits Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 185.742.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Brahim OUANDA, employé privé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 10 août 1987, demeurant à B-1082 Bruxelles, Parc Jean Monnet, 2.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'import/export, l'achat, la vente en gros et au détail, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans tous autres pays, de tous produits et de boissons de toutes sortes, alcoolisées et non alcoolisées, soft ou bières.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements et garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LUX SPIRITS COMPANY s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Schiffflange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Brahim OUANDA, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Brahim OUANDA, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3844 Schiffflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OUANDA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 mars 2014. Relation: CAP/2014/1179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Référence de publication: 2014048008/127.

(140054708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 10 mars 2014 les décisions suivantes ont été prises:

Renouvellement des mandats des administrateurs A suivants à compter du 10 mars 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur Jason Clarke;
- Monsieur Alexis Pourchet;
- Monsieur Bruno Deschamps;
- Monsieur Victor Scott Consoli;
- Monsieur Florian Kawohl;
- Monsieur Patrick L.C. van Denzen;

Renouvellement des mandats des administrateurs B suivants à compter du 10 mars 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur Jacob Mudde;
- Madame Gwenaëlle Cousin;
- Monsieur Fabrice Rota;
- Monsieur Julien Goffin;
- Monsieur Christoph Tschepe;

Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé de la Société à compter du 10 mars 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:

- BDO AUDIT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick van Denzen
Administrateur A

Référence de publication: 2014047972/30.

(140054766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

R.C.V. Luxembourg, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4731 Pétange, 10, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg E 2.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048136/9.

(140054133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

RiskInvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Moulin de Bech.

R.C.S. Luxembourg B 89.009.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048137/9.

(140054823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.
